

AVIS

# Acte I de l'élaboration du contrat de plan Etat-Région pour la période 2021- 2027

FEVRIER 2021



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Fort de ses analyses collégiales, ancré dans les réalités territoriales, le CESER formule ici ses attentes sur ce qui sera le premier Contrat de Plan Etat-Région (CPER) unifié pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la période 2021 à 2027.

La démarche de contractualisation engagée avec l'Etat concerne la méthode et une première définition d'un document stratégique, avec une maquette des grandes enveloppes financières. Cette étape permettra de composer des stratégies en concertation avec les acteurs régionaux et enfin d'établir les conventions territoriales ; ceci pour plusieurs milliards d'euros au bénéfice d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Quelles sont, à ce stade, nos observations sur l'élaboration du futur CPER ?

La première exigence sera de mobiliser cet outil de financement en faveur de grandes politiques structurantes pour maximiser l'effet levier et répondre au plus près aux attentes sociétales et territoriales.

En ce sens, la concertation prévue, devra prendre en compte au mieux les acteurs du maillage territorial (métropoles, EPCI, sites universitaires...) et les préoccupations de la société civile.

Enfin, le CESER rappelle la nécessité d'un bilan d'exécution, physique et financier, à ce jour manquant pour les précédents CPER Auvergne et Rhône-Alpes. Le suivi du Contrat de plan doit constituer un processus continu et aider le pilotage qui permettrait une meilleure coordination des moyens et répondrait à une indispensable lisibilité démocratique. Le CESER entend y être associé étroitement. Par ailleurs, l'évaluation est tout aussi essentielle et la loi demande au CESER d'y contribuer.

Le rendez-vous est pris pour le printemps, où notre assemblée sera partie prenante de la concertation stratégique pour le nouveau CPER 2021-2027.

**Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**

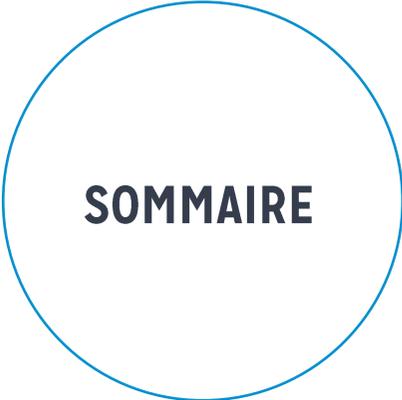
AVIS

2021-06



**Président de la commission**

M. Bernard LAURENT



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Enjeux et contenu du document soumis à consultation du CESER .....</b>	<b>7</b>
L'achèvement des deux anciens contrats Auvergne et Rhône-Alpe .....	7
Un engagement du processus heurté par la crise sanitaire.....	8
Une imbrication entre l'accord de relance et le CPER .....	8
Le calendrier et la portée de la présente consultation du CESER.....	9
<b>Les observations du CESER.....</b>	<b>11</b>
Le CESER déplore au moment d'engager un nouveau contrat, l'absence de bilan préalable d'exécution des contrats 2015-2020, et l'absence d'évaluation.....	11
Le CESER appelle de ses vœux la plus grande cohérence de l'usage de l'outil contrat de plan avec les autres dispositifs d'intervention publique et documents à vocation stratégique .....	12
Concernant l'articulation avec les collectivités infrarégionales.....	13
S'agissant du contenu du projet de document stratégique développé en annexe II.....	13
<b>Remerciements .....</b>	<b>16</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>17</b>
<b>Résultats des votes .....</b>	<b>23</b>
<b>Contacts .....</b>	<b>30</b>



# Introduction

Répondant à ses obligations légales, le CESER est appelé à se prononcer sur un document engageant la première étape du processus d'élaboration du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.



## Enjeux et contenu du document soumis à consultation du CESER

---

---

### L'achèvement des deux anciens contrats Auvergne et Rhône-Alpes

Fin 2020, se sont achevés les contrats Etat-Région des deux ex Régions Auvergne et Rhône-Alpes qui avaient connu une mise au point progressive et n'ont pas été fusionnés :

- Adoption des contrats d'origine en 2015
- Vote en février 2017 d'un avenant commun aux deux contrats, intervenu à la suite de la fusion des Régions et des élections régionales
- Adoptions progressives des contrats territoriaux en 2017 et 2018, jusqu'à la validation en octobre 2018 du contrat territorial avec la Métropole de LYON.

Dans son avis sur le bilan d'exécution des contrats au 31 décembre 2017, adopté en décembre 2018, le CESER en rappelait l'enjeu financier très important, à hauteur de 5,7 milliards d'euros comprenant :

- Une enveloppe correspondant aux maquettes de 2015 représentant 2,5 milliards d'euros de crédits contractualisés, dont 1,22 milliards d'euros Région et 1,29 milliards d'euros de l'Etat et ses principaux opérateurs ; ceci pour des opérations qui n'auraient pas vu le jour sans les contrats

- Une enveloppe de 2,3 milliards d'euros de crédits pouvant s'engager sans les contrats mais « valorisés » par eux, dont 1,02 milliard d'euros de la Région et 1,3 milliard d'euros de l'Etat et ses opérateurs. Ceci concerne par exemple pour la Région les contrats ambition Région, la sécurité, les plans ruralité ou neige... et pour l'Etat la dotation de solidarité et d'investissement local, les programmes d'investissement d'avenir,...
- Un apport complémentaire des autres collectivités territoriales à hauteur de 900 M€.

## Un engagement du processus heurté par la crise sanitaire

Dès 2019, l'échéance approchant, l'Etat et les Régions souhaitaient déjà élaborer un nouveau contrat pluriannuel sur des projets structurants. La procédure était ainsi engagée dès septembre 2019 pour élaborer un nouvel outil pour la période 2021-2027, en partant des besoins des territoires autour de

thématiques plus diversifiées, avec des spécificités propres à chaque Région. Cette nouvelle période devait aussi s'articuler avec le calendrier de la nouvelle programmation des fonds européens, lesquels ne peuvent être accordés qu'en respectant le principe d'additionnalité aux financements des Etats.

Mais la crise sanitaire allait suspendre la démarche jusqu'à la transmission par le Premier Ministre aux Préfets de Région des mandats de négociation le 23 octobre 2020. Cette circulaire portant sur la prochaine génération de CPER 2021-2027 introduisait alors une imbrication avec la préparation de la territorialisation des crédits du plan de relance national à travers un accord Etat Région pour la relance en 2021-2022, longuement discuté et signé le 16 janvier 2021 par le Premier Ministre et le Président de la Région.

## Une imbrication entre l'accord de relance et le CPER

La circulaire indiquait que ces crédits territorialisés par l'Etat, ciblés

sur des projets « prêts à démarrer » viendraient « abonder » les crédits des deux premières années du nouveau CPER ; ceci devant se traduire dans la maquette budgétaire du CPER.

D'où le projet de maquette CPER 2021-2027 présentée en annexe III du document soumis à l'avis du CESER. Il cumule crédits de territorialisation de la relance évoqués dans l'avis du CESER sur la décision modificative budgétaire et crédits CPER 2023-2027. Une exception concerne le volet mobilité : conformément au mandat de négociation, la maquette comporte pour ce volet les seuls crédits pour 2021-2022, eux-mêmes très importants cependant.

Cette maquette est le seul document chiffré communiqué, sauf indications d'enveloppes pour les projets de contrats pluriannuels portant sur les trois massifs et les deux fleuves.

PROJET DE MAQUETTE CPER 2021-2027

Crédits contractualisés (incluant les crédits relance)	CPER et Relance		CPER 2015 -2020	
	Part Etat	Part Région	Part Etat 2015	Part Région 2015
	<i>Projet de maquette 2021</i>		<i>Maquette 2015</i>	
Volet Mobilité	636,06	774,42	714,90	417,75
Volet Enseignement supérieur Recherche Innovation	247,60	240,00	137,07	150,10
Volet numérique (hors Plan France Très Haut Débit)	47,31	46,91	1,73	26,24
Volet transition énergétique et écologique	406,77	539,80	208,12	155,09
Santé (y compris ségur de la santé)	239,70	50,00		
Sécurité	-	30,00		
Économie : Volet Innovation filière d'avenir et Volet Emploi	181,62	210,50	19,20	22,30
Culture	67,81	86,17		
Sport et vie associative	12,00	30,00		
Agriculture	41,97	50,00		
Volet Cohésion des Territoires (conventions territoriales et dispositifs aménagement du territoire)	600,67	664,17	209,23	451,80
<b>Total maquette</b>	<b>2 481,51</b>	<b>2 721,97</b>	<b>1 290,25</b>	<b>1 223,28</b>
<b>Total hors infra</b>	<b>1 845,45</b>	<b>1 947,55</b>	<b>575,35</b>	<b>805,53</b>
<b>Totaux</b>	<b>5 203,47</b>		<b>2 513,53</b>	

Source : Conseil régional

## Le calendrier et la portée de la présente consultation du CESER

Il s'agit de démarrer un processus de travaux des assemblées régionales en trois actes :

- Acte I - Février  
Après le présent avis du CESER, il s'agit pour la Région de valider un premier projet de document stratégique listant les enjeux et les pistes d'action sur la seule base

financière de la maquette budgétaire précisant des grandes masses de crédits en 11 rubriques.

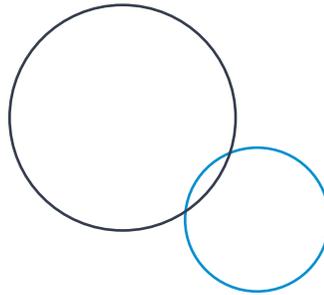
- Acte II - Mai  
Après concertation avec un « panel large d'acteurs régionaux pour affiner le contenu », notamment avec le CESER en mars avril, adoption du volet stratégique, avant les élections régionales.

- ACTE III-- Fin 2021  
Après les Régionales, préparation

des conventions territoriales sur une base financière de 2,36 milliards d'euros à contractualiser, notamment avec Départements et Métropoles, dont le Genevois français. Définition des crédits « valorisés. » dans le contrat.

Puis finalisation du CPER après 3<sup>e</sup> intervention du CESER.

C'est sur l'acte I du processus que le CESER est sollicité.



delivered solid results in a challenging market



CAGR (04 – 08)  
Revenue 20%  
PBT 15%

H1 09 v H1 08  
Revenue (2%)  
PBT 4%

H1 08

H1 09



## Les observations du CESER

---

---

**Le CESER déplore au moment d'engager un nouveau contrat, l'absence de bilan préalable d'exécution des contrats 2015-2020, et l'absence d'évaluation**

La loi prévoit que l'Etat et la Région consultent les CESER sur l'élaboration, le suivi annuel et l'exécution des contrats de plan Etat-Région. Ceci n'est pas respecté.

Depuis le début des contrats, les consultations du CESER se sont limitées à celle de fin 2016 sur l'avenant et de fin 2018 sur un diaporama. Le CESER avait alors recommandé sans succès le modèle du bilan écrit et de qualité présenté pour Rhône-Alpes fin 2014 : contenu, déroulement, état d'avancement des projets et des grandes tendances avec tableaux de bord, graphiques pédagogiques et cartes étaient alors salués, pour la dernière fois.

En sus du respect nécessaire de la loi, le CESER avait souligné fin 2018 combien les contrats de plan, demeurent des déclarations d'intention et ne sont pas des contrats juridiques, mais portent sur des enveloppes très importantes. La production d'un bilan d'exécution financière est donc essentielle. Il en va de la bonne compréhension des enjeux par les décideurs comme par les citoyens, et de l'exercice de la démocratie.

**Le CESER veillera au respect de la promesse faite en commission de mener à bien ce bilan d'ici juin 2021 selon le modèle utilisé pour 2014, tout en regrettant son caractère tardif.**

Par ailleurs, au-delà de cette carence en matière de suivi, les deux contrats de plan 2015-2020 ont prévu une évaluation finale, pas davantage entreprise.

Elle aurait dû être conduite sous la seule responsabilité des cosignataires du contrat, afin de dégager des éléments d'appréciation éclairant la poursuite de la démarche à partir de 2021. A défaut d'une évaluation globale du CPER, on aurait pu également engager une évaluation de quelques politiques de ce contrat, comme ce fut le cas pour l'enseignement supérieur dans les années 90 en Rhône-Alpes, et comme le CESER l'a appelé de ses vœux en octobre 2020. En effet, dans son avis « contrat de plan Etat-Région : un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation », il a demandé un bilan évaluatif basé sur une mise en perspective des CPER et sur une vision territoriale des sites universitaires, de façon à mesurer l'impact des investissements et dégager une vision prospective sur les besoins.

Le CESER a rappelé tout l'enjeu d'évaluer les contrats de plan dans sa contribution de novembre 2020 « Des questions évaluatives pour améliorer les politiques régionales », comme l'avait recommandé également un peu auparavant l'Inspection Générale de l'Administration. Le CESER rappelle qu'il ne s'agit pas de confondre cette évaluation avec le pilotage ou le suivi mais bien d'appréhender les cinq critères qui la définissent : efficacité, efficacité, pertinence, cohérence et utilité.

Le CESER prend acte avec intérêt que si une évaluation des anciens

contrats n'est pas menée, il est annoncé en commission une évaluation ex ante du futur contrat. Il demande que ceci soit produit au plus tard en avril.

**Le CESER devant désormais selon la loi « contribuer à l'évaluation des politiques publiques », il demande à être étroitement associé à la démarche. Sa contribution doit aller très au-delà de toute simple participation à un comité de suivi, lui-même envisagé.**

**Le CESER appelle de ses vœux la plus grande cohérence de l'usage de l'outil contrat de plan avec les autres dispositifs d'intervention publique et documents à vocation stratégique**

De nombreuses annonces d'enveloppes se multiplient sans qu'on comprenne toujours l'état précis des ouvertures d'autorisations de programme, de leurs engagements et de leur déclinaison en crédits de paiement.

Plus globalement, la confusion des interventions publiques doit être remplacée par une vision d'ensemble permettant de savoir qui fait quoi, qui paie quoi et dans quel espace temps.

Il est essentiel de développer la

coordination entre les outils de financement.

La rigueur et la précision des instruments de mise en synergie doivent prédominer sur tout effet d'annonce. S'agissant des opérations CPER, elles devront être « fléchées » au sein du maquis des interventions. En particulier, au moment où un plan montagne est annoncé pour faire face à la crise, celui-ci devra trouver une place parfaitement clarifiée, coordonnée et sans confusion avec le CPER ou l'accord pour la relance.

Comme il l'indique dans son avis sur la décision modificative budgétaire pour 2021, il est essentiel que la plus grande clarté soit apportée sur l'articulation entre d'une part les dispositifs de relance de l'Etat ou de la Région pour mandater très rapidement des crédits, et d'autre part les contrats de plan Etat-Région visant le moyen terme.

D'un contrat sur l'autre, les périmètres diffèrent. Le périmètre de la maquette du CPER comprend sept exercices 2021-2027 sauf pour les mobilités où on n'en compte que deux (2021-2022). Mais les crédits mobilité sur ces deux ans consacrés à la relance sont si importants qu'on peut se demander s'ils ne déborderont pas sur 2023 et au-delà. Chaque enveloppe du CPER devra être explicitement définie dans sa durée, son périmètre, ses modalités d'engagement financier... pour comparer des éléments comparables.

**Tableau articulation accord relance /CPER**

En milliards d'euros	Etat	Région	Total
Accord de relance	1,300	1,530	2,830
CPER maquette 2021-2027 hors accord de relance	1,185	1,185	2,370
<b>Total maquette 2021-2027</b> Crédits contractualisés	<b>2,480</b>	<b>2,720</b>	<b>5,200</b>
<i>Pm maquette 2015 du CPER 2015-2020</i> <i>Crédits contractualisés</i>	1,290	1,220	2,510

Elaboration CESER

## Concernant l'articulation avec les collectivités infrarégionales

Le CESER a bien noté le processus de concertation prévu à compter de mars. Il souhaite que le CPER trouve la meilleure articulation avec les contrats de relance et de transition écologique proposés désormais par l'Etat aux EPCI ou aux groupements d'EPCI, comme instruments de relance de l'activité.

Il demande que l'élaboration du CPER favorise le maillage des compétences et des ingénieries territoriales. Au plan universitaire par exemple, comme l'attendent ses acteurs régionaux, et ainsi que l'a relayé le CESER dans son avis d'octobre 2020, il importe :

- de valoriser les services d'ingénierie opérationnelle de chaque site universitaire.
- de mobiliser les métropoles, compte-tenu du lien étroit entre développement des campus, développement économique et développement urbain.

## S'agissant du contenu du projet de document stratégique développé en annexe II

Le CESER ne se prononce pas au fond sur le détail des mesures, compte tenu du délai imparti et de l'invitation qui lui est faite d'y travailler en mars-avril dans l'acte II.

Il formule plusieurs observations générales

## Il relève un grand foisonnement des pistes d'action déclinées en axes, sections et objectifs.

Il souhaite vivement que ces objectifs, croisant les préoccupations de

l'Etat et le SRADDET auquel le CESER a fortement contribué, fassent l'objet d'une hiérarchisation de priorités. Il rappelle son attachement à ce que l'outil de programmation qu'est un CPER ne soit pas un catalogue de mesures mais permette de concentrer dans la durée les interventions publiques conjointes sur quelques grandes politiques structurantes pour dégager le plus grand effet levier. A titre d'exemple, s'il fait l'objet d'un affichage ambitieux, le projet ferroviaire est-il réalisable dans le délai imparti ?

Le CESER a déjà eu l'occasion de souligner à plusieurs reprises, notamment en 2018, l'intérêt d'une telle contractualisation dès lors qu'elle satisfait trois critères : **effet levier**, **partenariat** avec les acteurs, **sélectivité** des opérations. Ceci est particulièrement nécessaire dans une période de fragilisation des marges de manœuvre des collectivités.

Il renouvelle combien c'est la valeur ajoutée d'une co-construction qui doit ressortir et en aucun cas un affichage de crédits.

## Il apprécie que le projet de CPER fasse tomber le dogme du tout section comptable d'investissement et souhaite que ceci s'inscrive dans la durée

Il note que figurent dans le projet stratégique nombre d'opérations inscrites en fonctionnement mais correspondant bien à des investissements d'avenir.

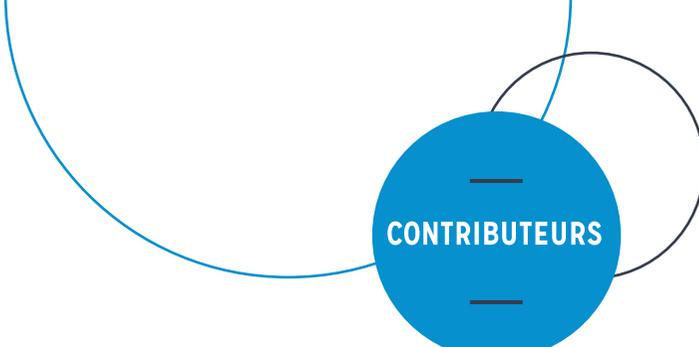
## Il note que des interventions de l'Etat ou de la Région hors compétences d'attributions figurent au titre de crédits valorisés

Dans les précédents contrats Etat-Région, une moitié des crédits de la Région étaient ainsi « valorisés » : 1,02 milliard sur 2,24 milliards d'euros. Ceci lui permettait de leur assurer une « sécurité juridique » par dérogation à la loi NOTRe de 2015 qui a supprimé la clause de compétence générale pour les Régions et Départements.

Dans ces mêmes contrats, l'Etat et ses opérateurs « valorisaient » eux-même davantage encore de crédits : 1,3 milliard sur 2,59 milliards d'euros.

La lisibilité du contrat se trouvait ainsi mise à mal, avec globalement presque autant de crédits valorisés que de crédits contractualisés par les deux partenaires. L'affichage y gagnait mais pas la clarté ou l'effet levier

Cette pratique des crédits valorisés est à nouveau annoncée pour le futur contrat, notamment à la faveur du volet « exercice coordonné des compétences » prévu dans la lettre de cadrage du Premier Ministre. Le CESER, attaché à une vision d'ensemble, se demande pour autant si la pratique de crédits valorisés y pourvoira.



## CONTRIBUTEURS

### ► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

### ► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> vice-président – Référent de la commission

### ► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

---

## Collège

# 1\*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)

## Collège

# 2\*

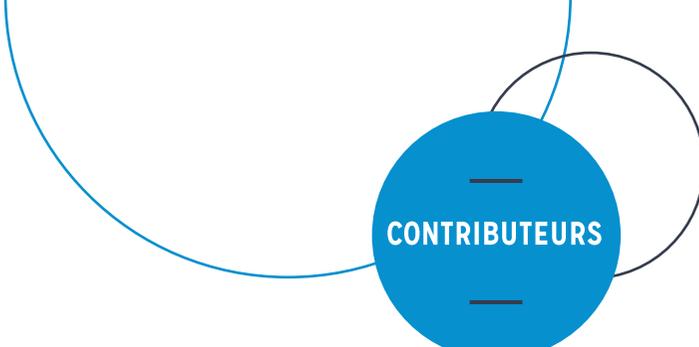
- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANGER Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

## Collège

# 3\*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège

# 1\*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

### Collège

# 2\*

- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)

### Collège

# 3\*

- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place financière)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)
- VIGNAT Josette (CRT)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

**NOARS Françoise**, Secrétaire générale aux affaires régionales, Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**PELLETERET Sylvain**, Secrétaire général adjoint aux affaires régionales, Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**CANALIS Stéphane**, Chargé de mission « Infrastructures-Transports », Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**BAILBE Philippe**, Directeur général du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**FIGUET Bernard**, Directeur général délégué du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**BEZINA Pierre**, Directeur de l'aménagement du territoire et de la montagne du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Christian BRUNET, Au nom du collège 1

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames messieurs.

Fin 2020 s'achevaient les contrats Etat-Région des deux ex Régions Auvergne et Rhône-Alpes qui n'avaient pas été fusionnées.

Dès 2019, l'échéance approchant, un nouveau contrat pluriannuel était engagé pour élaborer un nouvel outil pour la période 2021-2027 avec des spécificités propres à chaque région.

La crise sanitaire a suspendu la démarche jusqu'à la circulaire d'octobre 2020 portant sur la prochaine génération de CPER 2021-2027, **s'introduisait alors une imbrication avec les crédits du plan de relance.**

La circulaire indiquait que ces crédits territorialisés par l'Etat viendraient abonder les crédits du CPER 2021-2027, d'où ce projet d'avis sur cette élaboration du CPER listant les enjeux et les pistes d'action.

Comme indiqué dans le projet d'avis présenté par la commission 10, il est regrettable que le suivi annuel et l'état d'exécution des deux contrats de plans précédents 2015-2020 ne soient pas respectés, ce qui est pourtant prévu par la loi.

Un bilan d'exécution financière prévu pour juin 2021 devra nous être présenté, nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas d'évaluation finale prévue qui, toujours selon la loi, demande au CESER de contribuer à l'évaluation des politiques publiques.

IL sera donc nécessaire pour l'élaboration de ce CPER 2021-2027 devant la multiplicité des pistes d'action :

- D'une plus grande clarté entre l'articulation des dispositifs Etat-Région.
- D'une hiérarchisation de priorités.
- D'une rigueur, de mise en synergie et de coordination des outils de financement.
- D'une volonté de co-construction et de partenariat.
- D'une consultation étroite et régulière avec le CESER avec suivi des exécutions financières et contribution d'évaluation des mesures engagées.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

---

## ► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT au nom de la CFDT

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Ce CPER est inédit car il s'entremêle d'un accord de relance. Les auditions en commission ont

permis d'apporter quelques réponses, par exemple sur le calendrier d'adoption des volets territoriaux qui n'interviendra qu'après les élections. Les responsables administratifs du Conseil régional ont su jouer leur rôle... délicat en l'absence d'élus politiques régionaux qui auraient pu, ou du, amener des réponses politiques.

La CFDT limitera son intervention à 3 des points qui nous semblent les plus cruciaux : la question du suivi, celle des confusions de chiffres et de dispositifs et enfin celle des crédits valorisés.

### **La question démocratique du suivi et de l'évaluation est d'autant plus prégnante...**

Le document de la Région insiste à juste titre sur l'outil stratégique de préparation de l'avenir que constitue le CPER. Il rappelle l'importance de l'articulation entre les fonds régionaux, nationaux et européens à laquelle, nous dit-on, la Région veillera. Les intentions sont belles. On attend toujours les actes : le précédent CPER n'a même pas donné lieu aux bilans annuels d'exécution comme le réclame pourtant notre législation...

Il serait presque inconvenant de parler d'évaluation des politiques régionales alors même que la région n'est pas en mesure de nous procurer les bilans intermédiaires. Ce constat est bien sévère et pourtant incontestable : le dernier bilan annuel d'exécution remonte à ... 2018 sur l'exercice 2017...

Nous déplorions alors de n'avoir communication que de taux globaux d'avancement sans avoir les montants précis par opération mais ne savions pas que, malgré ces grosses insuffisances, nous vivions une époque dorée avant de connaître un silence-radio prolongé. Ce qui se concilie bien mal avec l'idée de la démocratie territoriale : la société civile ne peut pas servir de faire-valoir à des politiques publiques qui engagent plusieurs milliards d'euros d'argent public.

### **... que se cumulent des confusions de documents et de crédits ...**

Une forte communication a accompagné un plan de relance en juillet 2020 avant qu'un accord, lui aussi de relance, n'intervienne en janvier dernier, engageant la région à redéployer 1,530 Md € sur les deux premiers exercices du CPER. Le précédent CPER d'un montant de 2,51 Mds € est à rapprocher des 2,37 Mds de ce CPER une fois extournés les 2,82 Mds de l'accord de relance. Ce qui veut dire que, sans l'accord entre l'Etat et la Région du 16 janvier, le CPER stricto sensu est en baisse de 5,6 %...

Il faut féliciter la commission 10 d'avoir réalisé un tableau d'articulation accord de relance/CPER : il permet d'y voir plus clair en termes de masses budgétaires. Mais il faut aussi déplorer que cet effort pédagogique ne soit pas effectué par l'exécutif régional, qui doit forcément détenir ces informations –et sans doute bien d'autres.

Cette carence de la Région laisse toujours en suspens des questions fondamentales :

- Y a-t-il dans les 2,830 Mds de relance des crédits figurant dans la DM-relance que nous étudions par ailleurs ?
- On nous parle d'accélération de travaux en matière de transports, ce qui semble indiquer qu'on parle de crédits de paiement puisque la relance, c'est maintenant et pas dans 3 ans comme ce serait le cas avec des ouvertures d'autorisations de programme. Autrement dit, quel est l'engagement comptable sur 2021 ?
- Se pose, vous l'avez compris, in fine, la question de l'effort budgétaire réel de la région.

### **... et que la pratique des crédits valorisés accentue l'opacité des dispositifs contractuels.**

La clause générale de compétence supprimée par la loi NOTRe laisse les régions face à des compétences précisément définies. La technique des crédits valorisés permet d'y déroger du fait de la contractualisation avec l'Etat et offre la possibilité d'avoir un schéma global plus lisible.

Malheureusement, loin de faciliter une meilleure compréhension d'ensemble, cette pratique du passager clandestin ne permet même pas de distinguer les crédits réellement nouveaux de ceux qui sont recyclés.

De tels crédits fléchés vers des dépenses non obligatoires interrogent par ailleurs sur la faiblesse de crédits pourtant nécessaires aux politiques publiques relevant des compétences régionales obligatoires comme par exemple la formation.

Le document de la Région indique que les crédits valorisés seront définis dans le CPER définitif, ce qui ne nous autorise aucun commentaire sauf à réitérer notre dénonciation, en 2018 lors de l'examen du dernier bilan annuel fourni, du mélange entre crédits contractualisés et crédits valorisés, de la possibilité de reconduction des mêmes crédits d'un CPER à un autre puisqu'on parle de crédits seulement affectés et non mandatés.

Sans doute porteur politiquement, la reconduction deux fois de suite des mêmes crédits nous interdit de porter un regard éclairé sur des sommes pourtant considérables.

Au-delà de ces aspects techniques, c'est en fin de compte l'absence de réelles priorités de ce CPER qui nous interroge, d'autant plus que nous sommes amenés à faire le même constat sur l'ensemble de l'accord de relance. Dans cette période si particulière, nous attendions des politiques publiques ciblées sur les secteurs de l'économie les plus frappés par la crise. Le projet d'avis qui nous est soumis relève donc à juste titre cette nécessaire hiérarchisation des priorités.

La CFDT, vous l'aurez compris, approuvera cet avis et salue pour leur implication le Président Bernard Laurent et notre chargé d'étude Michel Raffin.

Je vous remercie.

---

## ► INTERVENTION D'Antoine FATIGA, Au nom de la CGT

Le CESER a été saisi dans le cadre d'un premier avis concernant l'élaboration du futur CPER qui se prépare dans un contexte inédit lié à la pandémie :

En effet, L'État a souhaité articuler :

Une démarche de relance immédiate pour 2021 - 2022, formalisée par un accord Région / Etat formalisé en début d'année avec des crédits dédiés,

L'élaboration du Contrat de Plan État-Région, portant sur la période 2021-2027 avec une enveloppe contractualisée spécifique.

Les deux démarches sont imbriquées et complémentaires, le plan de relance s'inscrivant au cœur des deux premières années du CPER.

Nous constatons une fois de plus que la suppression de la clause de compétence générale est détournée via le dispositif de compétences partagées. Ceci conduit la Région à intervenir hors du champ de sa compétence et donc de rendre encore plus illisible l'action publique : origine des différents fonds croisés, compréhension de ce qui relève des budgets déjà engagés et de ceux à venir, "recyclage" de fonds non utilisés sur les précédents contrats.

Sur ce dernier point, alors que l'État et la Région affichaient, lors d'une commission 4, un taux d'engagement de près de 90 % sur certains contrats, il paraît utile de rappeler que le CESER n'a eu communication d'aucun tableau chiffré des taux d'exécution CPER depuis près de 5 ans. Le dernier avis, fin 2018, n'avait reposé que sur des informations orales communiquées par les services de la Région et de l'État.

Dès lors, comment donner dans des conditions correctes, un avis sur de nouveaux contrats alors que nous ne disposons d'aucune évaluation chiffrée sur les précédents ? Bien que nous ne puissions qu'être d'accord avec les objectifs affichés relatif à la transition énergétique et environnementale et à la "souveraineté industrielle", nous pouvons nous interroger sur leurs contenus et leurs déclinaisons. Ces objectifs impliqueraient une vision prospective et systémique, à l'opposé de la politique de guichet menée par l'Exécutif régional sur ce mandat ou de certains projets engagés tels que le contournement "Le pertuis-Saint-Hostien" par la RN88, qui est très loin de prendre en compte les besoins de préservation de la biodiversité et des terres agricoles.



Concernant les axes en vue de rendre la Région AURA "la plus attractive et la plus compétitive de France", objectif vide de sens si l'on ne précise pas pour qui et au profit de qui, là aussi de nombreuses interrogations se posent : la concurrence et l'isolement sont-ils plus efficaces que la solidarité et la complémentarité avec les autres Régions pour développer les nouvelles filières ? Quand les principaux constructeurs de véhicules industriels européens coopèrent sur les motorisations hydrogène, les régions françaises peuvent-elles faire "chacune dans leur coin ?" En outre, l'autonomie des Régions ne doit pas signifier la fin des péréquations de traitements au niveau national.

De même, afficher un objectif de résorption des tensions sur l'emploi en répondant aux seuls besoins de l'entreprise apparaît déjà un schéma d'un vieux monde qui tente de résister alors que ce sont aussi aux besoins de la jeunesse, à leurs aspirations les plus fondamentales en matière d'apport et de contribution à la collectivité, qu'il conviendrait de répondre.

Ces questions essentielles se posent aussi au regard des nombreux dispositifs déployés par les différentes politiques publiques à des échelons différents : État, Région, Métropoles, EPCI... Comment assurer leur cohérence d'ensemble, quelle est la maille pertinente pour engager celles-ci de la meilleure façon ?

Ces différentes interrogations nous amènent au sujet de la gouvernance. Dans le rapport présenté sont mentionnés la mise en place des comités de pilotage et de suivi.

Or, nous avons pu constater que les avis du CESER relatifs aux taux d'exécution n'ont pas été sollicités, que les réunions n'avaient pas eu lieu telles que prévues. Cette déficience dans l'accompagnement des contrats pose un problème au niveau de leur suivi et évaluation, d'autant plus que l'ingénierie territoriale se concentre dans les collectivités les plus importantes. De plus, en Région, de nombreux acteurs pourraient apporter une réelle plus-value par leur expertise s'ils étaient auditionnés, à défaut d'être partie prenante. Ainsi sur les "Territoires d'industrie", il est dommageable que l'Exécutif ne tienne pas compte des propositions émises lors du Forum Industrie ayant réuni les partenaires sociaux en 2019 et que ceux-ci ne soient associés à la démarche dans une région largement couverte par ce dispositif.

Ainsi que nous l'exprimions dans le dernier avis de la commission 4 "quand la diversité des territoires dynamise Auvergne - Rhône-Alpes" il ne s'agit pas d'avoir un projet pour le territoire et de vouloir l'imposer à tous. Il s'agit, avant tout, de le partager collectivement et collaborativement pour qu'il puisse être porté par tous les acteurs. Pour cela, il conviendrait aussi de restaurer les lieux de dialogue et de négociation sociale au plus près des territoires et redonner des moyens et des droits nouveaux à ceux existants en entreprises.

En l'état actuel d'avancement du CPER, de nombreuses questions restent sans réponse :

Dans la phase "plan de relance", le CESER aura besoin de suivre pour chaque territoire, les projets retenus, les fonds dégagés et les objectifs visés, ainsi que des indicateurs permettant le contrôle et le suivi des aides et des projets.

Par exemple, concernant le volet mobilité, en l'absence du détail des projets ni même du fléchage des travaux déjà programmés comme la ligne des Alpes, nous sommes étonnés sur les montants annoncés. Ce qui aurait pu être une excellente ambition pose de nombreuses interrogations. Car vouloir dépenser sur 2 années plus que sur l'ensemble du CPER précédent paraît irréalisable à moins d'un renforcement très conséquent des équipes opérationnelles de SNCF réseau et d'une accélération de bon nombre d'études et de décisions.

Dans la phase CPER, le CESER aura besoin de connaître les projets structurants, leur articulation. Ceci concerne aussi les projets de développement en "filiales" : quels sont les projets d'ensemble ? Quelles coopérations entre les entreprises concernées ?

Quels moyens et quel rôle pour un travail efficace du comité de suivi annoncé ?

Il y aurait besoin de partir d'un état des lieux, d'un bilan du dernier CPER, de connaître les objectifs visés et les indicateurs d'évaluations des projets mis en œuvre et financés sur fonds publics.

Par ailleurs, il paraît important que les dispositifs soient mis en place également dans les départements, sous la responsabilité des Préfets.

Plus que jamais, la définition des politiques publiques doit s'ouvrir aux propositions alternatives émanant du monde du travail, des populations, et des territoires pour produire, travailler, consommer, se transporter autrement, afin de répondre aux besoins et en changer de modèle de développement, en s'appuyant sur une base industrielle respectueuses de tous et de l'environnement et des services publics dotés des moyens nécessaires à leur mission.

Le CPER, parce qu'il est un outil de convergences de politiques aussi structurantes que l'enseignement supérieur, la transition énergétique et environnementale, les infrastructures de mobilité et fret, devra prendre en compte cette nécessaire évolution sociétale, accélérée par la pandémie, sauf à accepter le risque d'accentuer les ruptures entre les citoyens et les décideurs politiques.

L'avis du CESER reprenant nos interrogations, nous le voterons.

---

## ► INTERVENTION DE Josette VIGNAT, lue par Christian MASSAULT, Au nom du collège 3-4

Pour les deux régions Auvergne et Rhône Alpes les CPER contractés avant la fusion en 2015, arrivaient à échéance. Le bilan d'exécution de ces contrats a été adopté en décembre 2018, en rappelant l'enjeu financier de ces 2 contrats à la hauteur de 5 Mds d'euros, comprenant 2.5 Mds € en crédits contractualisés et une enveloppe de 2.3 Mds € de crédits pouvant s'engager sans les contrats mais valorisés par eux. Il faut noter également un apport complémentaire de 900 M€ pour les collectivités territoriales.

La procédure pour élaborer un nouveau CPER était engagée dès septembre 2019, afin d'élaborer un nouvel outil 2021/2027 en partant des besoins des territoires.

La crise sanitaire a suspendu la démarche jusqu'à la transmission par le Premier ministre, le 23 octobre 2020 aux Préfets de Région, des mandats de négociation pour la nouvelle génération du CPER 2021/2027.

Ce calendrier justifie l'imbrication de la territorialisation des crédits du plan de relance national, à travers un accord Etat/Région pour la relance 2021/2022, comme première étape du contrat de plan.

D'où le projet maquette CPER 2021/2027, qui cumule les crédits de territorialisation évoqués dans l'avis du CESER sur la DM budgétaire et les crédits CPER 2023/2027 (exception faite pour la mobilité)

Dans la mise en place du nouveau calendrier s'échelonnant de février à fin 2021, la première étape est le présent avis qui liste les pistes d'actions dans 11 rubriques.

Quelles sont les remarques à formuler ?

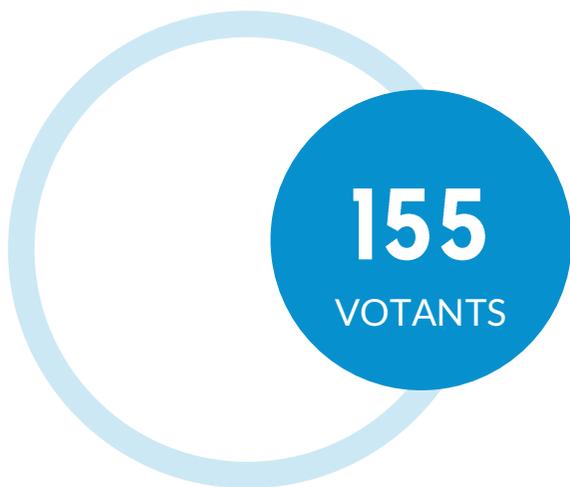
- L'engagement d'un nouveau contrat sans avoir un bilan d'exécution des contrats 2015/2020, et une absence d'évaluation est pénalisante !
- Ce n'est pas nouveau, mais cela fait cruellement défaut pour une meilleure compréhension et une meilleure transparence ! Lors des auditions, il a été demandé un bilan d'exécution pour juin 2021. Il faudra veiller à ce que cet engagement soit respecté !
- Le CESER est totalement dans son rôle en rappelant qu'il doit être associé au Comité de suivi, dans une démarche de co-construction de l'évaluation.
- Comme pour la DM, le CESER demande une plus grande cohérence de l'usage de l'outil contrat de plan avec les autres dispositifs d'intervention publique, et documents à vocation stratégique. Les annonces des montants engagés se multiplient sans que l'on connaisse l'état précis des ouvertures d'autorisation de programme, de leurs engagements, et des crédits de paiement.

- 
- Il y a beaucoup d'interventions publiques, d'où une confusion et un manque de vision d'ensemble ! Comme déjà précisé, il est important de développer une coordination entre les outils de financement.
  - Le foisonnement de pistes d'actions déclinées en axes, sections et objectifs nécessite une priorisation des projets.
  - Un point positif cependant : la prise en compte de projets stratégiques inscrits en fonctionnement et non seulement les engagements en investissement.
  - Il faut noter également un certain nombre d'interventions hors compétences régionales prises en compte dans ce document.
  - Encore un grand merci à Michel Raffin qui a su nous expliquer l'articulation entre l'accord de relance et le CPER, et ainsi mieux appréhender ces dispositifs.

Sauf intervention individuelle, le collègue 3/4 votera cet avis.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 22 février 2021



**153** ONT VOTE POUR

**2** ONT VOTE CONTRE

**0** S'EST ABSTENU

**0** N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON-THURA Séverine				
		CADARIO Jacques	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth		X		
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
CLEMENT Florence						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick		X		
		FLAUGERE Jean-Luc				
		Non désigné(e)				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean				
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent				
		SALA Chantal	X			
	TOURNEUX Stéphane					
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian				
		LAGNIER Christine				
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROBERTO Sansoro	X					
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène				
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie				
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAM Auvergne et le CREAM Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		Non désigné(e)				
		DUMASY Lise				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie	X			
		BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar	X			
		VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes et Filactions	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	Non désigné(e)				
		MEKEDDEM Nassim				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel	X			
		PATAT Salomé				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis				
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

Le CESER est sollicité pour le premier des trois actes annoncés de l'élaboration du contrat Etat-Région 2021-2027. Ce contrat est imbriqué avec la territorialisation du plan de relance national prévu pour 2021-2022, traduite dans l'accord Etat-Région pour la relance signée le 16 janvier 2021.

Il fait suite à deux contrats 2015-2020 des ex Régions Auvergne et Rhône Alpes désormais fusionnées, qui n'ont fait l'objet d'aucune présentation de bilan d'exécution ni d'aucune évaluation, ce que le CESER déplore.

Il demande que l'outil contrat de plan soit utilisé dans la plus grande cohérence avec les autres dispositifs d'intervention publique, et avec les contrats passés avec les collectivités infrarégionales.

Concernant le contenu du projet de document stratégique, à analyser au fond ultérieurement, il souligne l'importance de le passer au prisme des critères de l'effet levier, du partenariat et de la sélectivité. Il apprécie que tombe le dogme du tout section d'investissement. Il se demande si la présentation de crédits non contractualisés mais valorisés facilite la lecture d'ensemble attendue pour les interventions.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION | PLAN DE RELANCE NATIONAL | ACTION PUBLIQUE | PROGRAMMATION PLURIANNUELLE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20